



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme multipays

Pays insulaires du Pacifique

Résumé

Le présent descriptif de programme multipays pour les pays insulaires du Pacifique est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 54 116 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 67 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* [E/ICEF/2017/14](#).

Fondements du programme

1. La sous-région des îles du Pacifique fait face à des difficultés et des possibilités uniques. Elle compte quelque 2,45 millions d'habitants¹, dont 40 % ont moins de 18 ans, et regroupe 14 pays et territoires, sur une superficie équivalente à 15 % de la surface terrestre. Ces pays se caractérisent par de petites populations de cultures diverses, une vulnérabilité environnementale élevée et des sources de revenus limitées, qui entravent leur capacité à assurer un développement humain équitable et durable.

2. Ils figurent parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Huit de ces pays figurent parmi les 20 pays au monde qui enregistrent les plus fortes pertes annuelles moyennes dues aux catastrophes en pourcentage de leur produit intérieur brut (PIB)². Avec trois pays (Kiribati, Tuvalu et Îles Salomon)^{3 4} classés parmi les États fragiles les moins avancés et trois autres parmi les États fragiles (États fédérés de Micronésie et Îles Marshall) ou les pays les moins avancés (Vanuatu), la plupart des 14 pays se trouvent limités dans leur capacité à assurer des services sociaux équitables.

3. À l'échelle du Pacifique, les taux de croissance du PIB atteignaient en moyenne 4 % en 2015 et devraient se stabiliser entre 4 et 5 %⁵. Les perspectives de croissance économique sont meilleures dans certains pays, en particulier le Samoa et les Tonga, où l'on observe une augmentation des investissements dans le secteur privé et les infrastructures. Les perspectives de croissance à long terme dépendent de la capacité des pays à maximiser les retombées de leurs sources de revenus limitées, notamment la pêche, les transferts de fonds et le tourisme.

Un insulaire du Pacifique sur cinq vit dans la pauvreté. La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté a augmenté dans les États fédérés de Micronésie, au Samoa, aux Tonga et à Tuvalu, tandis qu'elle a diminué aux Fidji et aux Îles Salomon⁶. Les privations sont généralement plus fortes dans les îles périphériques, les zones péri-urbaines et les zones d'habitation informelles, où l'accès aux services sociaux est limité. La prévalence de la pauvreté des enfants est supérieure au niveau national dans les pays pour lesquels des données sont disponibles (États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Kiribati, Palaos, Samoa et Tonga). Le pourcentage d'enfants de 0 à 14 ans vivant en dessous du seuil national de pauvreté est particulièrement élevé dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, aux Palaos, au Samoa et aux Tonga⁷. De plus, environ 40 %⁸ des enfants vivent dans des ménages hautement vulnérables⁹, que de faibles chocs extérieurs peuvent faire basculer dans la pauvreté. La plupart des États du Pacifique ont reconnu la

¹ FNUAP, 2016 (disponible sur : <https://esa.un.org/unpd/wpp/DataQuery/>).

² Banque mondiale, « Acting today for tomorrow: the countries are Vanuatu, Niue, Tonga, Federated States of Micronesia, Solomon Islands, Fiji, Marshall Islands, Cook Islands », 2012.

³ Comité des politiques de développement, 2016.

⁴ Banque mondiale, 2014.

⁵ Banque mondiale, 2017 (estimations disponibles sur : <http://www.worldbank.org/en/country/pacificislands>).

⁶ PNUD, « L'état du développement humain dans le Pacifique : un rapport sur la vulnérabilité et l'exclusion dans une période de changement rapide », 2014.

⁷ Banque mondiale, « Hardship and vulnerability in the Pacific island countries », 2014.

⁸ PNUD, 2014.

⁹ Ménages dont les dépenses sont inférieures au double du seuil national de pauvreté.

nécessité de repenser les dispositifs de protection sociale afin de répondre à des vulnérabilités spécifiques telles que le changement climatique.

4. Les données suggèrent quelques progrès en matière de mortalité maternelle et des progrès significatifs en matière de mortalité des enfants de moins de cinq ans ces dix dernières années. Cependant, sept pays présentent un taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) supérieur à la cible des objectifs de développement durable (25 pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2030). Le TMM5 est compris entre huit décès pour 1 000 naissances vivantes aux Îles Cook et 56 décès pour 1 000 naissances vivantes à Kiribati¹⁰. Cela signifie qu'environ 1 700 enfants sont décédés avant l'âge de cinq ans dans les 14 pays insulaires du Pacifique en 2016. Un tiers de ces décès sont survenus aux Îles Salomon. Plus de 80 % des décès d'enfants de moins de cinq ans surviennent au cours de la première année de la vie. Plus de la moitié des décès de nourrissons surviennent au cours des 28 premiers jours de la vie (ce taux est compris entre 50 % aux Îles Salomon et 79 % à Nauru). Seuls les Îles Cook, les Palaos et les Tonga affichent de faibles taux de mortalité néonatale. Les principales causes de décès néonataux sont les infections, les complications lors de l'accouchement, la prématurité et les maladies congénitales. Sept pays (États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Kiribati, Samoa, Tokélaou, Tonga et Vanuatu) n'atteignent pas la cible mondiale d'un taux national de vaccination de 90 % concernant le vaccin contre la rougeole et le triple vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT). Les enfants vivant en milieu rural ou dans des îles périphériques sont les moins bien couverts. La mortalité maternelle varie grandement au sein des sept pays pour lesquels des données sont disponibles, atteignant respectivement 30 et 124 décès pour 100 000 naissances vivantes aux Fidji et aux Tonga.

5. Les lacunes en matière de données relatives à la malnutrition sont importantes. Les informations disponibles montrent que le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est particulièrement élevé aux Îles Salomon (32 %), au Vanuatu (29 %) et à Nauru (24 %). La couverture des interventions nutritionnelles de base, y compris des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, du déparasitage et de la supplémentation en fer des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans, est généralement faible dans tous les pays.

6. La prévalence de l'obésité chez les femmes de 15 à 64 ans est comprise entre 23 % au Vanuatu et 68 % à Tokélaou, tandis que la prévalence du surpoids est comprise entre 32 % aux Fidji et 90 % au Samoa¹¹. Malgré le peu de données disponibles, on observe des niveaux élevés de surpoids et d'obésité chez les enfants aux Tonga (17 %). Par ailleurs, on constate des niveaux élevés à très élevés de surpoids et d'obésité (8 à 47 %) chez les femmes adultes dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, aux Îles Salomon, à Kiribati, au Samoa et au Vanuatu. L'obésité maternelle peut avoir des conséquences négatives sur le fœtus et tout au long de la vie.

7. Les taux de natalité élevés chez les adolescentes, le mauvais état de santé et le mauvais état nutritionnel des femmes, la disponibilité, l'utilisation et la qualité limitées des services, en particulier pour les populations isolées et vulnérables ainsi que le manque de systèmes communautaires d'identification et d'orientation, contribuent au mauvais état de santé des mères, des nourrissons et des enfants. Il existe des lacunes en matière de planification sanitaire, d'effectifs, de budget, d'orientation opérationnelle, de mise à jour

¹⁰ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité de l'enfant, « Levels and trends in child mortality », 2015.

¹¹ Enquêtes STEPS, diverses années pour lesquelles des données comparables sont disponibles, 2002 à 2011.

des protocoles et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le recours aux soins reste problématique : l'amélioration de la qualité des services passe par de nouvelles approches communautaires et le renforcement des capacités des agents de santé. La prévalence du VIH est généralement faible dans le Pacifique, tous les pays affichant un taux inférieur à 1 %. Aux Fidji et aux Îles Marshall, la prévalence est plus importante chez les jeunes de 15 à 24 ans. L'incidence des infections sexuellement transmissibles chez les femmes enceintes est particulièrement élevée au Samoa (36 %), suivi des Fidji (29 %) et du Vanuatu (25 %)

8. Plus de 90 % des insulaires du Pacifique ont accès à une source d'eau potable améliorée. Cependant, une personne sur trois à Kiribati, une sur cinq aux Îles Salomon et une sur dix dans les États fédérés de Micronésie n'a pas accès aux sources d'eau améliorées. En outre, la mise à disposition d'eau potable ne peut pas être garantie, en particulier dans les îles périphériques isolées qui dépendent totalement de chutes de pluie intermittentes.

9. Alors que deux tiers de la population du Pacifique a accès aux installations sanitaires améliorées¹², la situation reste inégale, les Îles Salomon (30 %), Kiribati (40 %), les États fédérés de Micronésie (57 %) et le Vanuatu (58 %) étant les pays les moins bien lotis. Le Programme commun de surveillance (PCS) estime que les taux de défécation à l'air libre sont élevés aux Îles Salomon (54 %) et à Kiribati (36 %). La couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement stagne depuis 25 ans dans le Pacifique, où l'on observe des avancées minimales depuis 1990.

10. Les données au niveau des ménages montrent d'importantes inégalités en matière d'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), les ménages les plus aisés ayant accès à des installations de meilleure qualité. Par exemple, au Vanuatu, 97 % du quintile le plus riche de la population a accès aux installations sanitaires améliorées, contre seulement 38 % du quintile le plus pauvre¹³. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'accès des ménages aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Une étude concernant les zones d'habitation informelles de la région montre que les femmes sont exposées au risque de violences physiques et sexuelles lorsqu'elles vont chercher de l'eau ou faire leurs besoins loin de chez elles tard le soir ou tôt le matin¹⁴.

11. Malgré le manque de données relatives aux bonnes pratiques d'hygiène, une analyse montre que seuls 40 % des ménages éliminent correctement les excréments des enfants dans six pays¹⁵. Les enquêtes auprès des ménages menées aux Îles Salomon¹⁶ et au Vanuatu¹⁷ montrent que respectivement seuls 17 % et 32 % des ménages ruraux disposent d'un endroit dédié au lavage des mains avec de l'eau et du savon.

12. Les données autodéclarées recueillies par les Ministères de l'éducation des Îles Marshall, des Îles Salomon et de Kiribati indiquent que peu d'écoles disposent

¹² ONU-Habitat, UNICEF, Communauté du Pacifique (CPS), OMS, « Sanitation, drinking water and health in Pacific island countries », 2015.

¹³ UNICEF, Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique, « A snapshot of water and sanitation in the Pacific », 2015.

¹⁴ PRIF, « Review of Water and Sanitation in Informal Settlements in Melanesian Countries: Solomon Islands, Fiji, Vanuatu, Papua New Guinea », 2015.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Ministère de la santé et des services médicaux (MSSM), UNC, UNICEF, WaterAID, « Solomon Islands Rural WASH Baseline Survey », 2016.

¹⁷ DGMWR, UNICEF, « Vanuatu water, sanitation and hygiene country profile », 2016.

d'infrastructures EAH. À Kiribati, seules 3 % des écoles ont accès à l'eau potable et 4 % disposent d'installations sanitaires.

13. En dépit des progrès accomplis, certains obstacles empêchent toujours l'accélération de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Citons notamment les politiques nationales et provinciales dépassées, l'insuffisance des budgets et le manque de données fiables étayant la prise de décisions.

14. D'après les taux nets de scolarisation, plus de 70 % des enfants âgés de 3 à 5 ans n'ont pas accès à l'enseignement préscolaire dans la région du Pacifique. Parmi les goulets d'étranglement figurent le manque de disponibilité physique de services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants (AEJE) de qualité, ainsi que le manque de contrôle et de suivi réglementaire. Les dispositions législatives et l'investissement dans ce sous-secteur sont limités, ce qui empêche la mise en place de services d'AEJE. Le manque de connaissances des parents quant aux avantages de ces services limite en outre la participation des enfants à l'enseignement préscolaire.

15. Si les taux nationaux de scolarisation dans l'enseignement primaire ont augmenté à l'échelle de la région, les taux d'apprentissage, de survie et d'achèvement restent faibles. La plupart des élèves en âge de fréquenter le primaire sont scolarisés. Le taux net ajusté de scolarisation dans le primaire atteignait d'ailleurs 89 % à l'échelle régionale en 2012¹⁸. De récentes données montrent que plus de 30 % des enfants des Îles Salomon et du Vanuatu, et 20 % des enfants des Îles Marshall n'achèvent pas la dernière année du primaire. Les données disponibles montrent que seuls 10 % des enfants présentant un handicap ont accès à l'enseignement.

16. Les taux d'enfants non scolarisés (dans le primaire) sont particulièrement élevés aux Îles Salomon (19 %), à Nauru (13 %) et dans les États fédérés de Micronésie (13 %)¹⁹. Le manque d'accès dans les zones difficiles à atteindre, le manque de pertinence des programmes scolaires pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité, le manque de qualité de l'enseignement et l'absence d'enseignement inclusif adapté aux enfants empêchent un enseignement primaire de qualité et l'élargissement de l'enseignement postélémentaire. La région du Pacifique est dépourvue de services destinés aux enfants non scolarisés et propose peu de programmes d'enseignement alternatif non scolaire ou d'enseignement de la seconde chance.

17. Les résultats d'apprentissage des enfants scolarisés sont préoccupants. Le bilan d'évaluation régional des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA) de 2015 indique qu'une forte proportion d'élèves de 4^e et de 6^e années n'atteignent pas les objectifs d'apprentissage. Des disparités de genre persistent également. De nombreux enseignants du primaire ne sont pas formés (plus d'un tiers aux Îles Salomon et au Vanuatu). Les systèmes de formation initiale et continue sont par ailleurs insuffisants pour permettre un enseignement et un apprentissage efficaces, en particulier dans les écoles à classe unique isolées. Dans l'ensemble, le secteur éducatif de la région est confronté à des problèmes de capacité importants qui empêchent la prestation de services de qualité. Les prestataires de services, les parents et les adultes responsables d'enfants font également preuve de lacunes en matière de connaissances et de comportements.

¹⁸ UNESCO-Apia, « Pacific education for all: 2015 review », 2015.

¹⁹ UNESCO, « Out-of-school children and adolescents in Asia and the Pacific », 2015.

18. Malgré des données limitées, plusieurs études mettent en évidence une série de problèmes de protection rencontrés par les enfants du Pacifique, qui trouvent souvent leur origine dans des facteurs structurels tels que les inégalités, la discrimination, les normes sociales établies ou l'isolement de la population. La forte prévalence de la violence dont les enfants sont témoins ou victimes au sein de leurs foyers, de leurs écoles et de leurs communautés constitue une préoccupation majeure.

19. En dépit des progrès significatifs accomplis dans le développement de méthodes de protection de l'enfance plus efficaces, les enfants restent confrontés à la violence chez eux et à l'école et ne sont pas suffisamment protégés par leurs communautés. Si des tendances positives sont apparues en matière de réformes politiques et législatives, la mise en œuvre de cadres juridiques renforcés reste problématique en raison de la mauvaise diffusion des lois aux professionnels chargés de l'application et du manque de ressources nécessaires aux changements structurels. Plus de 20 % des parents des États fédérés de Micronésie, des Îles Marshall et des Palaos ont quotidiennement recours à des châtiments corporels qui « font mal à l'enfant », et 12 % pratiquent l'« humiliation verbale »^{20 21 22}. Les adultes infligent fréquemment des châtiments corporels aux enfants dont ils ont la charge dans tous les pays du Pacifique²³. En outre, environ 57 % des enfants dont la mère a subi des violences physiques ont vu ou entendu leur mère se faire agresser et 17 % ont été battus lors d'un incident violent aux Fidji, aux Îles Salomon, à Kiribati, au Samoa, aux Tonga et au Vanuatu²⁴. La prévalence de la violence sexuelle est particulièrement élevée aux Îles Salomon, à Nauru et au Vanuatu, où respectivement 37 %, 30 % et 30 % des femmes indiquent avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans.^{25 26 27}

20. Les attitudes et pratiques existantes ont des répercussions négatives sur les résultats en matière de protection. Les rôles liés au genre et les relations entre hommes et femmes sont profondément enracinés dans le patriarcat à l'échelle de la région. Dans la plupart des pays, les normes sociales sont telles que les châtiments corporels sont largement acceptés et pratiqués par les parents, les enseignants et les autres adultes responsables d'enfants.

21. Des données limitées révèlent que les taux d'orientation des enfants en contact avec la loi sont très faibles, allant de 6 % à Kiribati à 27 % aux Fidji. La majorité des cas sont gérés au niveau communautaire. S'il est souhaitable de s'écarter des systèmes formels, on ignore dans quelle mesure les processus communautaires préservent les droits de l'enfant²⁸.

22. Les dispositions légales ne sont ni unifiées ni harmonisées et le droit coutumier établi prévaut dans tous les pays. À l'échelle du Pacifique, les cadres juridiques nationaux sont dépourvus des ressources nécessaires pour être pleinement opérationnels. Les agents de protection sociale sont rarement formés et souvent surchargés.

²⁰ Rapport de référence sur la protection de l'enfance dans les États fédérés de Micronésie, 2014.

²¹ Rapport de référence sur la protection de l'enfance en République des Palaos, 2014.

²² Rapport de référence sur la protection de l'enfance en République des Îles Marshall, 2012.

²³ UNICEF-Pacifique, « Protect me with love and care », 2010. Études menées en collaboration avec les pouvoirs publics aux Fidji, aux Îles Salomon, à Kiribati et au Vanuatu.

²⁴ UNICEF, « Harmful connections: examining the relationship between violence against women and violence against children in the South Pacific », 2015. Pays étudiés : Fidji, Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tonga et Vanuatu.

²⁵ Étude sur la santé et la sécurité des familles aux Îles Salomon, 2009.

²⁶ Étude sur la santé des familles et les services de soutien à Nauru, 2014.

²⁷ Enquête nationale sur la vie des femmes et les liens familiaux au Vanuatu, 2011.

²⁸ UNICEF, « Regional summary of the Fiji, Kiribati, Solomon Islands and Vanuatu child protection baseline reports », 2008.

23. Le programme multipays pour la période 2018-2022 adopte une méthode d'équité renforcée, qui s'appuie sur les enseignements tirés de l'approche à trois niveaux utilisée au cours des deux derniers cycles. Les 14 pays étaient alors classés dans trois catégories, en fonction du revenu national brut et de l'Indice de développement humain. La priorité était donnée aux trois pays figurant dans la dernière catégorie : les Îles Salomon, Kiribati et le Vanuatu. Le système à niveaux a eu pour effet de reléguer au second plan certains pays présentant de mauvais indicateurs relatifs aux enfants, comme les États fédérés de Micronésie ou les Îles Marshall. Dans le nouveau programme multipays, la priorité et la portée du soutien aux différents pays et territoires se fondent sur l'analyse de l'ampleur et de la gravité des privations et des inégalités rencontrées par les enfants dans chaque pays, mais également sur le risque de catastrophe, le risque climatique et le rôle joué par les autres acteurs du développement.

24. Sur la base de l'analyse des privations courantes des enfants dans le Pacifique, l'UNICEF se concentrera sur des mesures visant à accélérer l'accès des populations les plus vulnérables à des services résilients de qualité ayant pour objectif : a) de réduire la mortalité infantile et d'améliorer la santé et la nutrition des jeunes enfants, y compris dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; b) de s'assurer que les enfants sont mieux préparés à un enseignement primaire de qualité et l'achèvent en obtenant de meilleurs résultats d'apprentissage ; c) de protéger les enfants et les femmes contre la violence et les mauvais traitements ; et d) de renforcer la résilience économique des familles et des communautés.

Priorités du programme et partenariats

25. Le programme multipays vise à promouvoir les droits de tous les enfants des îles du Pacifique en renforçant les capacités nationales et régionales afin de permettre à chaque enfant de réaliser pleinement son potentiel, sur un pied d'égalité avec les autres. Se fondant sur le principe des objectifs de développement durable, qui consiste à ne laisser personne de côté, le programme s'attachera à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein, en particulier dans les îles périphériques/isolées et les zones d'habitation péri-urbaines et informelles, mais également à cibler les enfants présentant un handicap.

26. Le programme multipays complète le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et soutient le scénario pour des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Il contribuera, d'une part, aux objectifs de développement durable et aux stratégies nationales de développement en vue d'un développement durable et inclusif dans 14 pays et, d'autre part, aux six axes de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022) : a) changement climatique, résilience aux catastrophes et protection de l'environnement ; b) égalité des sexes ; c) émancipation économique durable et inclusive ; d) services de base équitables ; e) gouvernance et engagement des communautés ; et f) droits de l'homme.

27. Le programme sera coordonné dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022) et des activités de deux équipes de pays des Nations Unies. Il sera mis en œuvre en collaboration avec les pouvoirs publics de 11 États indépendants et trois territoires et avec les agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique, notamment le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et l'Université du Pacifique Sud (UPS). Parmi les principaux partenaires figureront des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires, des organisations

confessionnelles, les médias, le secteur privé, le milieu universitaire et les donateurs, notamment les gouvernements d'Australie, de Chine, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Nouvelle-Zélande et de la République de Corée, ainsi que la Commission européenne et divers mouvements internationaux.

28. Le programme comprend six composantes : (a) santé et nutrition des mères et des enfants ; (b) eau, assainissement et hygiène ; (c) éducation ; (d) protection de l'enfance ; (e) politiques, preuves et protection sociale ; et (f) efficacité du programme. Il proposera des solutions efficaces et intégrées pour lutter contre les inégalités au niveau local, conscient de la nécessité de répondre rapidement aux situations d'urgence et de soutenir le développement à long terme dans le Pacifique. Les pays du Pacifique étant fortement exposés au changement climatique et aux catastrophes naturelles, le programme intègrera les stratégies de préparation et de réponse aux situations d'urgence, ainsi que les stratégies de réduction des risques de catastrophe (RRC), dans toutes les composantes.

29. L'UNICEF utilisera six stratégies essentielles pour atteindre les résultats prévus :

a) plaidoyer fondé sur des preuves et assistance technique afin de favoriser la formulation et la mise en œuvre de cadres juridiques, politiques, plans et budgets améliorés, adaptés aux besoins des enfants ;

b) renforcement des capacités en vue de la production de données, de la planification, de la prestation et du suivi de services sociaux améliorés et résilients, en particulier dans les zones rurales, isolées et mal desservies ;

c) engagement des communautés conforme à la communication sociale et comportementale, axé sur des pratiques de protection saines et améliorées ;

d) mise en place de partenariats avec les institutions régionales, les organisations de la société civile, les enfants et les jeunes ;

e) modélisation de nouvelles approches et d'innovations technologiques afin d'améliorer l'apprentissage et d'établir un lien entre des populations fortement dispersées en vue d'un suivi en temps réel ;

f) facilitation de la coopération Sud-Sud grâce à l'échange de connaissances, au partage de bonnes pratiques et d'enseignements et à l'instauration de la coopération régionale du Pacifique.

Santé et nutrition des mères et des enfants

30. L'UNICEF se concentrera sur cinq changements majeurs nécessaires pour surmonter les principaux goulets d'étranglement du système de santé, qui contribuent aux forts taux de décès des nouveau-nés et des jeunes enfants et aux niveaux élevés d'enfants souffrant d'un retard de croissance ou de surpoids : a) renforcement, suivi et application des politiques et des cadres législatifs ; b) amélioration des dispositifs de planification et de coordination dans les domaines de la santé et de la nutrition, notamment en ce qui concerne l'EAH, le développement des jeunes enfants et la protection sociale ; c) renforcement des connaissances et des capacités des adultes responsables d'enfants en vue de l'adoption de pratiques cruciales dans les domaines de la santé, de la nutrition et des soins, associé à des efforts visant à faire évoluer les normes sociales et les habitudes socioculturelles ; d) amélioration de la qualité de la prestation et du suivi des services de santé et de nutrition au niveau des établissements et des communautés ; et e) renforcement des capacités des systèmes de santé en matière de planification, d'adaptation et de prise en charge des

catastrophes et des changements climatiques à long terme. L'ampleur du soutien de l'UNICEF variera en fonction du contexte et de la situation sanitaire des enfants dans chaque pays. L'UNICEF travaillera de concert avec les Ministères de la santé, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAsD), les ONG, la Communauté du Pacifique, le Rotary, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

31. Dans l'ensemble des pays, l'UNICEF assurera une collaboration technique avec les Ministères de la santé en matière de formulation des politiques, mais également d'analyse des capacités humaines et des apports financiers afin d'améliorer les systèmes d'information sanitaire et la gestion des produits de santé. L'organisation mènera un plaidoyer fondé sur des preuves afin de promouvoir la hausse de l'investissement en faveur de la santé et de la nutrition des mères et des enfants. Dans le cadre de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, l'UNICEF facilitera l'achat et la distribution de vaccins et fournira un soutien technique en vue d'une gestion efficace des vaccins et de la chaîne du froid dans les 14 pays insulaires du Pacifique. L'organisation apportera son soutien en matière de préparation aux catastrophes et codirigera le sous-groupe sectoriel en charge de la nutrition afin de renforcer la capacité de coordination.

32. Dans les cinq pays où les indicateurs relatifs à la santé et à la nutrition des mères et des enfants sont les moins bons (États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati et Vanuatu), l'UNICEF soutiendra une méthode globale de renforcement des systèmes de santé. En fournissant une assistance technique et financière, l'organisation améliorera la qualité de la prestation de services tant au niveau des établissements que par l'adoption d'approches communautaires dans les domaines des soins prénatals, des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de la vaccination. Dans le cadre de l'approche des 1 000 jours, l'UNICEF souhaite promouvoir des interventions à forte incidence afin de réduire le retard de croissance (supplémentation en micronutriments, allaitement maternel et alimentation complémentaire, traitement de la malnutrition aiguë, pratiques d'assainissement, d'hygiène, de stimulation et de soins, etc.). L'organisation soutiendra des actions visant à améliorer les connaissances des parents et des adultes responsables d'enfants, ainsi que leur capacité à adopter des comportements sûrs, bienveillants et protecteurs. Ces interventions auront une incidence sur l'obésité des mères et des enfants, mais également sur les maladies non transmissibles. L'OMS s'intéressera quant à elle à la question du surpoids chez les adolescents.

33. L'UNICEF soutiendra une approche ciblée dans les pays qui rencontrent des difficultés particulières. Aux Tonga, où l'obésité chez les enfants atteint 17,3 %, l'UNICEF apportera un soutien technique à un programme public de lutte contre la surnutrition. À Nauru, l'UNICEF aidera les pouvoirs publics à réduire les forts taux de mortalité néonatale et de retard de croissance. En raison du risque de catastrophe élevé, l'UNICEF fournira une assistance technique et logistique aux Fidji et aux Tonga en vue d'une intervention rapide dans le secteur de la santé et de la mise en place de systèmes plus résilients.

Eau, assainissement et hygiène

34. Afin de permettre aux enfants d'accéder plus facilement à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement appropriés, équitables, abordables et sûrs dans les zones rurales, péri-urbaines et isolées, l'UNICEF : a) produira des données et renforcera les capacités institutionnelles en matière de planification financière, de coordination, de prestation de services et de suivi des services EAH, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants présentant un handicap et des filles ;

b) renforcera les capacités des communautés, des écoles et des prestataires de santé à solliciter et à gérer des infrastructures EAH, y compris en situation d'urgence ; et
c) s'attachera à promouvoir des comportements sains dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

35. L'UNICEF assurera le renforcement des capacités et une assistance technique dans le cadre de la politique EAH, de la planification et de l'élaboration de normes dans les 14 pays insulaires du Pacifique. L'organisation s'appuiera sur les dispositifs régionaux de coordination et de financement mis en place par le Mécanisme d'infrastructure de la région du Pacifique, auquel participent la BASD, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Agence japonaise de coopération internationale et les gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande, en collaboration avec la Communauté du Pacifique.

36. Étant donné les niveaux d'accès aux services EAH, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Salomon, Kiribati et le Vanuatu bénéficieront d'un soutien complet dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, y compris de l'hygiène menstruelle dans le cadre d'un programme de promotion de l'EAH dans les établissements scolaires. L'UNICEF mettra en œuvre une approche innovante en matière de sécurité de l'eau potable et de planification de la sécurité afin de rendre les communautés résilientes au changement climatique et aux risques naturels, de manière à ce qu'elles puissent gérer leurs ressources en eau en toute sécurité pendant les catastrophes à court terme ou à évolution lente.

37. L'UNICEF fournira un soutien ciblé en vue d'une coordination sectorielle dans les pays ayant des niveaux relativement élevés d'exposition aux catastrophes naturelles, comme les Tonga ou le Samoa. En tant qu'organisme chef de file du groupe sectoriel pour le Pacifique, l'UNICEF facilitera l'échange de connaissances sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, ainsi que le renforcement de la résilience nationale et communautaire par le biais de la Coalition EAH pour le Pacifique.

38. Afin de promouvoir de nouvelles normes sociales en matière d'utilisation des latrines et de mettre fin à la pratique de défécation à l'air libre au sein des communautés dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon et à Kiribati, l'UNICEF facilitera des approches communautaires en vue de l'assainissement total, en partenariat avec les pouvoirs publics, les autorités locales, les écoles et les communautés. L'organisation soutiendra en outre la promotion de méthodes d'assainissement abordables afin de garantir la fourniture adéquate et durable d'installations appropriées au niveau communautaire, en particulier pour les adolescentes. Elle utilisera cette plateforme pour promouvoir plus largement des pratiques sûres dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de la nutrition et des soins.

Éducation

39. Afin de s'assurer que davantage d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement préscolaire, le primaire ou le premier cycle du secondaire sont scolarisés et acquièrent des connaissances, l'UNICEF s'attachera à renforcer les capacités du système éducatif afin :
a) d'améliorer la disponibilité et la qualité des programmes d'enseignement préscolaire ;
b) d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
c) de développer des possibilités d'enseignement alternatif pour les enfants non scolarisés ; et
d) de renforcer la résilience des écoles et des communautés.

40. En collaboration avec ses partenaires, notamment la Banque mondiale, Save the Children et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF aidera les Ministères de l'éducation des cinq pays présentant les

taux les plus élevés d'enfants non scolarisés dans le primaire et les résultats d'apprentissage les plus faibles, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, Kiribati, Tuvalu et le Vanuatu. L'organisation fournira un soutien technique afin de produire et d'analyser des données sur les enfants dont l'apprentissage n'est pas optimal et d'éliminer les obstacles à l'éducation des enfants non scolarisés. L'UNICEF participera à la modélisation de stratégies d'enseignement alternatif pour les enfants non scolarisés, en particulier aux Îles Salomon. L'organisation contribuera également à renforcer la capacité des écoles situées dans des zones rurales et isolées à identifier les enfants qui n'acquièrent pas de connaissances. Elle contribuera à renforcer les capacités des enseignants afin de mieux répondre aux besoins d'apprentissage des élèves, y compris des enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou des handicaps.

41. En raison de vulnérabilités spécifiques, l'UNICEF ciblera les Fidji, Kiribati, les Îles Salomon, les Tonga, Tuvalu et le Vanuatu afin de renforcer la résilience de leurs systèmes éducatifs aux catastrophes. L'organisation assurera notamment un recensement détaillé des parties prenantes, la promotion de la RRC dans l'enseignement et l'apprentissage, et une assistance technique afin de garantir la sécurité des environnements scolaires et de former les enseignants à améliorer le bien-être psychosocial des enfants exposés aux situations d'urgence. À Nauru, l'UNICEF soutiendra la scolarisation en faveur de la cohésion sociale dans le cadre de la méthode des écoles amies des enfants.

42. Dans la mesure où la plupart des pays du Pacifique proposent peu de possibilités d'apprentissage préscolaire, l'UNICEF adoptera une approche régionale afin de promouvoir un investissement accru en faveur de l'enseignement préscolaire ouvert aux enfants présentant un handicap. L'organisation complètera cette activité par son rôle de secrétariat du Conseil régional du Pacifique pour l'AEJE et s'appuiera sur son partenariat avec la Banque mondiale en matière de plaidoyer. Elle fournira une assistance technique afin de permettre la formulation de politiques et stratégies et la mise en œuvre de programmes complets de renforcement des capacités dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon, à Kiribati, à Tuvalu et au Vanuatu en vue de l'institutionnalisation de l'enseignement préscolaire universel.

Protection de l'enfance

43. En partenariat avec les Ministères de la protection sociale, de la justice, de la sécurité, de la santé, de l'éducation et de la jeunesse, ainsi que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le PNUD et le FNUAP, l'UNICEF accélérera le soutien engagé dans le cadre du précédent programme multipays pour le développement de systèmes complets de protection de l'enfance dans les pays du Pacifique. L'approche systémique comprend trois composantes interdépendantes : un système judiciaire respectueux des enfants ; un système de protection sociale axé sur les enfants ; et le renforcement des capacités des familles et des communautés. Ces composantes sont tributaires d'un cadre juridique et politique favorable et de dispositifs de coordination intersectorielle efficaces, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Les actions visant à prévenir et à combattre la violence et les mauvais traitements infligés aux enfants servent de point d'entrée à l'approche de renforcement des systèmes.

44. Aux Fidji, aux Îles Salomon, à Kiribati et au Vanuatu (qui disposent de cadres institutionnels plus avancés), l'UNICEF continuera à aider les ministères en charge de la protection sociale et de la justice à mettre en œuvre les politiques de protection de l'enfance, notamment des initiatives d'expérimentation de modalités de prestation de

services aux enfants et aux familles. L'UNICEF fournira un soutien technique et financier en vue du développement de programmes scolaires et de normes opérationnelles, du renforcement des capacités du personnel de protection sociale, des agents du secteur de la justice et des organisations de la société civile, leur donnant les moyens d'assurer des services de prévention et d'intervention à l'échelle nationale.

45. Dans les États fédérés de Micronésie, à Nauru, au Samoa, aux Tonga et à Tuvalu, l'UNICEF soutiendra l'élaboration de lois sur la protection de l'enfance et de modèles d'établissement des coûts en vue de la mise en œuvre de nouvelles mesures, notamment du renforcement des capacités organisationnelles.

46. Afin de réduire les niveaux élevés de violences faites aux enfants et basées sur le genre, l'UNICEF soutiendra des approches fondées sur des preuves en vue du changement social et comportemental des parents, des adultes responsables d'enfants et des enseignants dans des communautés pilotes des Fidji, des Îles Salomon, de Kiribati et du Vanuatu, en mettant l'accent sur la discipline positive et la gestion du stress. L'organisation complètera cette activité par des programmes sur les compétences pratiques destinés aux adolescents, qui renforceront la capacité des communautés à promouvoir des comportements positifs.

47. L'UNICEF fournira un soutien technique en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation interdisant les châtiments corporels à l'école et de la mise en place de mécanismes permettant aux enfants de signaler en toute sécurité les actes d'intimidation, la violence et les mauvais traitements dans un échantillon de pays. Il s'agira notamment d'élaborer et d'appliquer des procédures opérationnelles standard et des systèmes d'orientation, ainsi que des programmes de formation destinés aux acteurs nationaux et infranationaux dans des secteurs clés.

48. Dans les 14 pays, l'UNICEF continuera à aider les autorités de l'état civil à renforcer la procédure d'enregistrement des naissances, en collaboration avec le Groupe d'entente de Brisbane, ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence, en collaboration avec les bureaux nationaux de gestion des catastrophes et le Groupe sectoriel de protection humanitaire du Pacifique.

Politiques, preuves et protection sociale

49. L'UNICEF s'attachera à améliorer la connaissance des multiples facteurs qui contribuent à la vulnérabilité socio-économique des enfants du Pacifique et à promouvoir des approches méthodiques fondées sur des preuves afin d'améliorer leur situation. Pour ce faire, l'organisation devra : a) renforcer la capacité institutionnelle à produire des données et des preuves et à suivre la situation des enfants ; b) améliorer la capacité des principaux ministères et des décideurs à analyser et à utiliser ces preuves en vue d'une planification et d'une budgétisation du développement axées sur l'équité et sur les enfants ; et c) promouvoir des systèmes de protection sociale complets, adaptés aux besoins des enfants et mettant l'accent sur les situations d'urgence et la résilience.

50. En collaboration avec la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et les organismes des Nations Unies, l'UNICEF fournira un soutien technique afin de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à produire et à utiliser régulièrement des données fiables sur les enfants en vue de la planification, de la formulation de politiques et de l'établissement de rapports dans les 14 pays insulaires du Pacifique. Il s'agira notamment d'aider les pays à respecter les obligations de compte-rendu des traités, en particulier de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UNICEF soutiendra des études nationales, multipays ou régionales sur la pauvreté des enfants,

l'urbanisation, le changement climatique, la RRC et d'autres problématiques émergentes concernant les enfants.

51. L'organisation s'intéressera davantage aux financements publics en faveur des enfants, participant à des analyses budgétaires et à un plaidoyer ciblé avec les comités parlementaires, les ministères clés et les parlements des jeunes. Elle concentrera initialement son attention sur les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Salomon, Kiribati, le Samoa, les Tonga et le Vanuatu, où les informations budgétaires sont mises à disposition du grand public.

52. L'UNICEF s'associera aux gouvernements donateurs, à la BAsD et à la Banque mondiale pour promouvoir et fournir un soutien technique aux pays en vue d'élargir ou de développer des systèmes de protection sociale complets, adaptés aux besoins des enfants, dans le cadre de stratégies plus vastes pour la réduction de la pauvreté. L'organisation devra notamment soutenir l'évaluation et l'analyse des programmes d'assistance sociale existants et le partage de connaissances Sud-Sud sur la protection sociale, en particulier depuis les pays d'Asie.

Efficacité du programme

53. Cette composante permet de s'assurer que le programme est correctement géré, coordonné, suivi et évalué, que ce soit au niveau du bureau central ou des bureaux de terrain, en vue de l'obtention de résultats efficaces. Elle permet de développer des synergies et de favoriser la mise en œuvre intersectorielle du programme.

54. L'UNICEF déploiera des stratégies de plaidoyer et de partenariat visant à soutenir les programmes, politiques et plans sectoriels. La communication externe permettra de faire connaître la situation des enfants par le biais des médias et de la société civile. Il s'agira de coordonner la communication pour le changement social et comportemental dans l'ensemble des programmes afin de renforcer les connaissances et les compétences qui améliorent la santé des enfants, la nutrition, l'assainissement, l'hygiène et l'apprentissage préscolaire, réduisent les violences faites aux enfants et répondent à la demande de services sociaux de qualité. Le sport au service du développement permettra de cultiver le principe d'un esprit sain dans un corps sain. L'UNICEF développera l'utilisation des technologies de la communication et d'approches innovantes visant à accélérer l'accès à l'apprentissage, le développement des compétences, la supervision et le suivi, notamment au sein des communautés rurales et isolées.

55. Le programme fournira un soutien intersectoriel en vue d'assurer une programmation intégrée tenant compte de la problématique hommes-femmes et de garantir la cohérence et la coordination en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence et de renforcement de la résilience dans tous les secteurs. Le soutien opérationnel et les actions sur le terrain joueront un rôle crucial dans l'obtention de résultats efficaces pour les enfants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition des mères et des enfants	7 000	16 000	23 000
Eau, assainissement et hygiène	6 500	19 500	26 000
Éducation	7 000	14 500	21 500
Protection de l'enfance	8 000	11 000	19 000
Politiques, preuves et protection sociale	7 500	2 000	9 500
Efficacité du programme	18 116	4 000	22 116
Total	54 116	67 000	121 116

Programme et gestion des risques

56. Le descriptif de programme multipays souligne les contributions de l'UNICEF aux priorités nationales et régionales de développement des 14 pays insulaires du Pacifique et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

57. La mise en œuvre du programme multipays présente des difficultés et des risques uniques, liés notamment à la complexité de la prise en charge de populations disséminées dans 14 pays, à l'immensité géographique qui entraîne des coûts de transaction extrêmement élevés, à la dépendance excessive vis-à-vis de l'aide au développement, à l'exposition aux catastrophes naturelles, au manque de données fiables visant à garantir l'accès des populations les plus vulnérables aux services et aux capacités humaines et financières limitées de nombreux États.

58. Afin d'atténuer les risques, l'UNICEF s'attachera, en concertation avec le système des Nations Unies et les organisations régionales, à suivre ces risques, à renforcer les capacités des partenaires dans les domaines de la préparation et de la mise en œuvre des programmes, de la collecte de données et du suivi de la situation des enfants. En mettant davantage l'accent sur les financements publics, l'UNICEF intensifiera le plaidoyer en vue d'un investissement durable en faveur des enfants et des services sociaux auprès des États insulaires du Pacifique et des partenaires du développement. L'UNICEF fera appel à un panel de donateurs élargi, notamment des fondations privées régionales et internationales qui s'intéressent à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

59. La présence de l'UNICEF sur le terrain et les bureaux communs de représentation des Nations Unies assureront une coordination constante avec les pouvoirs publics. La coordination, le suivi et les examens annuels du programme seront gérés par le Ministère de la planification ou son équivalent dans chaque pays.

60. Les stratégies de préparation et de réponse aux situations d'urgence et les stratégies de DRR sont intégrées dans l'ensemble des programmes, avec pour objectif d'améliorer la résilience des systèmes de services sociaux et des communautés.

Suivi et évaluation

61. Le suivi et l'évaluation seront basés sur le cadre de résultats et de ressources, le plan d'évaluation chiffré et le plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche. L'UNICEF renforcera les capacités de gestion axée sur les résultats du personnel et des partenaires afin qu'ils puissent planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes de manière adéquate. L'organisation renforcera le suivi en temps réel afin de permettre le suivi régulier des programmes et des performances humanitaires.

62. L'UNICEF participera à au moins quatre évaluations indépendantes afin de favoriser l'apprentissage et la reddition de comptes, comme le souligne le plan d'évaluation chiffré. Ces évaluations éclaireront les stratégies de programme et amélioreront l'efficacité et la durabilité des programmes en faveur des enfants.

63. L'UNICEF travaillera de concert avec les pouvoirs publics, d'autres organismes des Nations Unies et le département Statistique de la Communauté du Pacifique afin de renforcer leur capacité à mener des enquêtes régulières, notamment des enquêtes démographiques, des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes relatives aux revenus et aux dépenses des ménages et des recensements. L'organisation soutiendra le renforcement des systèmes d'information administrative, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la protection de l'enfance. Elle continuera à jouer un rôle clé au sein du groupe de travail des Nations Unies et du groupe de travail régional sur les données des objectifs de développement durable, mais également au sein du groupe de suivi et d'évaluation des données des Nations Unies.

64. En 2020, l'UNICEF réalisera un examen à mi-parcours du programme multipays qui permettra de déterminer les priorités et stratégies pour la suite du cycle de programme et d'effectuer les ajustements nécessaires.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre les gouvernements des pays insulaires du Pacifique et l'UNICEF, 2018-2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 6-7, 12, 19, 23-24, 26-30, 34, 37, 39-40 et 42.

Priorités nationales : stratégies/cadres nationaux de développement de 11 pays et trois territoires.

Objectifs de développement durable pertinents : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 16 et 17.

Résultats attendus de la Stratégie de partenariat des Nations Unies impliquant l'UNICEF :

1) changement climatique, résilience aux catastrophes et protection de l'environnement ; 2) égalité des sexes ; 3) émancipation économique durable et inclusive ; 4) services de base équitables ; 5) gouvernance et engagement des communautés ; et 6) droits de l'homme.

Résultats associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 :¹ 1-5.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. En 2022, les enfants du Pacifique, en particulier les plus vulnérables, profitent davantage de services de santé et de nutrition, et de pratiques de soins résilients et de qualité.	Nombre de pays dans lesquels au moins 90 % des nourrissons qui survivent reçoivent le triple vaccin DTC. DR : 8 C : 14	Rapports de l'OMS/UNICEF	Les capacités nationales renforcées favorisent une politique et une législation de qualité en matière de santé et de nutrition, en particulier dans les pays cibles.	Ministères de la santé, OMS, FNUAP, ONU Femmes, Mouvement pour le renforcement de la nutrition, BASD, Banque mondiale, CPS, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (SFIP), Vision du Monde, Croix-Rouge	7 000	16 000	23 000
	Nombre de pays fortement touchés faisant état d'une diminution du nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance. DR : 0 C : 6	Enquête démographique et de santé (EDS)	Les capacités renforcées du système de santé permettent la prestation de services de santé et de nutrition de qualité, adaptés aux effets du changement climatique, en particulier dans les pays cibles.				

¹ La version finale sera soumise au Conseil d'administration pour approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Ressources extraordinaires (AR)	Autres ressources (AR) Total
2. En 2022, davantage d'enfants du Pacifique et leurs familles, en particulier les plus vulnérables, accèdent à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène appropriés, équitables et abordables.	Nombre de pays dans lesquels plus de 75 % de la population utilise des installations sanitaires de base. DR : 8 C : 11	Mise à jour du Programme commun de surveillance (PCS)	Les pouvoirs publics disposent de cadres institutionnels plus solides dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en particulier dans les pays cibles.	Ministères de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des services publics Membres du Mécanisme d'infrastructure de la région du Pacifique CPS Université du Pacifique Sud (UPS)	6 500	19 500	26 000
	Nombre de pays dans lesquels plus de 95 % de la population utilise une source d'eau potable de base. DR : 7 C : 11	Mise à jour du PCS	Les communautés ont plus facilement accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base, y compris au sein des écoles et des établissements de santé, en particulier dans les pays cibles. Les parents, les adultes responsables d'enfants et les enfants connaissent mieux les risques liés aux pratiques EAH inadaptées et disposent des compétences nécessaires pour adopter de bonnes pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène, en particulier dans les pays cibles. Les pouvoirs publics et les communautés sont mieux à même de se préparer et de répondre aux catastrophes, mais également de s'adapter au changement climatique dans le secteur EAH, en particulier dans les pays cibles.				
3. En 2022, davantage d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement préscolaire, le primaire ou le premier cycle du secondaire, en particulier les plus vulnérables, sont scolarisés et acquièrent	Taux net de scolarisation (TNS) dans l'enseignement préscolaire et le primaire. DR : <u>Enseignement préscolaire</u> États fédérés de Micronésie - 26 % Îles Salomon - TNS = 27,2 %	Données annuelles de l'ISU concernant les systèmes nationaux d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS)	D'avantage d'enfants ont accès à des possibilités d'apprentissage préscolaire inclusif de qualité, en particulier dans les pays cibles. Les parties prenantes de l'éducation sont mieux à même d'identifier les besoins	Ministères de l'éducation, Éducation pour tous, UNESCO, Banque mondiale, BASD, SFIP, CPS, Conseil régional du Pacifique pour	7 000	14 500	21 500

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
des connaissances.	<p>Kiribati - Taux brut uniquement Nauru - 69,7 % Tuvalu - 76 % Vanuatu - 42,5 %</p> <p><u>Enseignement primaire</u> États fédérés de Micronésie - 87 % Îles Salomon - 88,7 % Kiribati - 78 % Nauru - 86,4 % Tuvalu - 91 % Vanuatu - 88 %</p> <p><u>Enseignement primaire</u> États fédérés de Micronésie - 87 % Îles Salomon - 88,7 % Kiribati - 78 % Nauru - 86,4 % Tuvalu - 91 % Vanuatu - 88 %</p> <p>C : <u>Enseignement préscolaire :</u> Augmentation d'au moins cinq points de pourcentage dans chaque pays. <u>Enseignement primaire :</u> Augmentation d'au moins cinq points de pourcentage dans chaque pays.</p>		<p>d'apprentissage des enfants qui ne vont pas à l'école et/ou qui risquent d'abandonner leurs études et d'y répondre, en particulier dans les pays cibles.</p> <p>À tous les niveaux, le système éducatif est mieux à même de renforcer la résilience et de préparer les enfants et les communautés scolaires à répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes, en particulier dans les pays cibles.</p>	l'AEJE			
	<p>Taux de transition du primaire au secondaire. DR : États fédérés de Micronésie - Absence de données Îles Salomon - 92,2 % Kiribati - 52 %</p>	EMIS nationaux					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	<p>Tuvalu - 82,6 % Vanuatu - 86,7 %</p> <p>C : augmentation d'au moins cinq points de pourcentage dans chaque pays.</p>						
	<p>Proportion d'enfants du Pacifique en 4^e année et en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimales en (a) lecture et (b) mathématiques, par sexe.</p> <p>DR régionales : Aptitudes à la lecture en 4^e année - 46,4 % (garçons : 40,5 % ; filles : 52,2 %) Aptitudes en calcul en 4^e année - 86,2 % (garçons : 84,2 % ; filles : 88,2 %)</p> <p>Cible régionale : Aptitudes à la lecture en 4^e année - 55 % (garçons : 50 % ; filles : 60 %) Aptitudes en calcul en 4^e année - 94 % (garçons : 90 % ; filles : 98 %)</p>	Bilan d'évaluation régional des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA)					
4. En 2022, les enfants du Pacifique sont mieux protégés contre la violence et les mauvais traitements.	<p>Nombre de pays dans lesquels il existe une politique ou une loi relative à la protection de l'enfance.</p> <p>DR : 7 (Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos et Tokélaou)</p>	Publications officielles	<p>Les pouvoirs publics disposent de cadres institutionnels plus solides en matière de protection de l'enfance, en particulier dans les pays cibles.</p> <p>Les pouvoirs publics et les autres</p>	Ministères de la condition féminine et de l'enfance, de la protection sociale, de la jeunesse, de la justice, de l'éducation et de	8 000	11 000	19 000

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	<p>C : 12 (pays ci-dessus + Fidji, Îles Cook, Samoa, Tuvalu et Vanuatu)</p> <p>Pourcentage d'adultes responsables d'enfants qui infligent des châtiments corporels aux enfants. DR (2008) : Fidji - 72 % Îles Salomon - 72 % Kiribati - 81 % Vanuatu - 78 % C : diminution d'au moins 10 points de pourcentage dans chaque pays.</p>	Enquêtes	<p>prestataires de services (organisations non gouvernementales) sont mieux à même de fournir des services de protection de l'enfance visant à prévenir et à combattre la violence et les mauvais traitements, en particulier dans les pays cibles.</p> <p>Les parents, les adultes responsables d'enfants et les enfants disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour éliminer les pratiques néfastes et mieux protéger les enfants contre la violence et les mauvais traitements, en particulier dans les pays cibles.</p>	<p>l'intérieur, bureaux nationaux de gestion des catastrophes, forces de polices nationales, Ministre de la justice et bureaux de l'état civil.</p> <p>ONU Femmes, FNUAP</p>			
5. En 2022, les enfants du Pacifique bénéficient d'un environnement politique amélioré et de dispositifs de planification et de financement fondés sur des preuves.	<p>Niveau d'utilisation des données de mesure relatives à la pauvreté des enfants aux fins de planification, de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et budgets de protection sociale en faveur des enfants²</p> <p>DR : Tonga - 2 Treize autres pays - 0 C : 3 dans tous les pays</p> <p>Pourcentage d'enfants issus</p>	<p>Rapports sur la pauvreté, documents budgétaires, rapports du Ministère des finances, résumés annuels par secteur</p>	<p>Les pays sont mieux à même de recueillir des données et des informations axées sur les enfants, de les analyser et de les utiliser, mais également de suivre la situation des enfants et d'en rendre compte.</p> <p>Les pouvoirs publics sont mieux à même de fonder la formulation des politiques, la planification et la budgétisation sur les droits de l'enfant, en particulier dans les pays cibles.</p>	<p>CPS, SFIP, bureaux nationaux de statistique, comités/groupes de travail nationaux sur les droits de l'homme, Banque mondiale, Organisation internationale du Travail (OIT), Ministères des finances, Pacific Policy Network,</p>	7 500	2 000	9 500

² 0 - Absence de données

1 - Données exclusivement monétaires concernant la pauvreté des enfants

2 - Données monétaires et multidimensionnelles

3 - Utilisation de mesures relatives à la pauvreté des enfants

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	des ménages pauvres qui bénéficient de programmes d'assistance sociale. DR : Fidji - 5 % Kiribati - 0 % Samoa - 0 % Tonga - 0 % C : Augmentation d'au moins cinq points de pourcentage dans chaque pays	d'information sur la protection sociale, rapports d'évaluation des programmes	Les pouvoirs publics disposent de capacités institutionnelles renforcées qui leur permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes de protection sociale équitables adaptés aux besoins des enfants, en particulier dans les pays cibles.	Équipe ressource du Pacifique pour les droits régionaux			
6. Efficacité des programmes : les programmes sont efficacement conçus, coordonnés, gérés et soutenus afin que les résultats obtenus pour les enfants soient à la hauteur des normes programmatiques de qualité dans les contextes de développement et les situations humanitaires.	Pourcentage de recommandations issues des évaluations qui sont mises en œuvre, menées à terme et incluses dans un rapport dans un délai de 12 mois. C : 100 %	Base de données d'évaluation	Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des conseils, des outils et des ressources nécessaires pour planifier, gérer et suivre efficacement les programmes.		18 116	4 000	22 116
	Pourcentage d'indicateurs issus du plan annuel de gestion qui sont évalués comme « en bonne voie » ou « achevés » dans le tableau de bord inSight. C : 100 %	inSight	Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des conseils, des outils et des ressources nécessaires pour communiquer efficacement avec les parties prenantes sur les questions liées aux droits de l'enfant. Des stratégies visant à résoudre les questions transversales liées aux droits de l'enfant sont élaborées et mises en œuvre.				
Total des ressources					54 116	67 000	121 116